



The Spirit & The Letter

Code d'éthique et d'intégrité

Message du comité d'audit

En tant que comité d'audit du conseil d'administration de GE HealthCare, nous nous efforçons de servir les intérêts à long terme des actionnaires de GE HealthCare et de prendre en compte de manière responsable les intérêts des autres parties prenantes. Nous attendons de tous les directeurs, cadres et collègues de GE HealthCare qu'ils agissent de manière éthique à tout moment et qu'ils adhèrent à *The Spirit & The Letter*, le code d'éthique et d'intégrité de l'entreprise.

Nous nous engageons à assurer le succès de l'entreprise et nous basons sur le programme de conformité de GE HealthCare qui nous sert de guide sur la manière de faire ce qu'il faut pour notre personnel, nos patients et nos clients, en utilisant les outils et les idées définis dans *The Spirit & The Letter* pour prendre des décisions éthiques et opérer avec la plus grande intégrité.



Catherine Lesjak
Présidente



Rodney F. Hochman



Lloyd W. Howell, Jr.



Anne T. Madden



William J. Stromberg

Message de Peter Arduini

Nous avons commencé notre voyage en tant qu'entreprise indépendante en janvier 2023 avec un objectif : créer un monde où les soins de santé n'ont pas de limites. Ensemble, nous mettons sur pieds une organisation centrée sur le patient, enracinée dans une histoire fière de fournir des solutions innovantes pour faire progresser les soins de santé.

Dès le départ, nous avons défini nos [Principes de fonctionnement culturels](#) pour nous aider à nous transformer et à collaborer d'une nouvelle manière tout en respectant nos priorités pour notre personnel, nos patients et nos clients.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de publier *The Spirit & The Letter*, notre nouveau code d'éthique et d'intégrité. *The Spirit & The Letter* incarne notre engagement à maintenir la confiance entre nos parties prenantes et entre nous, et fournit un cadre directeur pour nos actions et nos prises de décision. Notre slogan est simple : toujours agir avec la plus grande intégrité. Nous ne tolérons aucun comportement illégal ou contraire à l'éthique.

Je vous encourage à discuter des questions relatives à l'interprétation ou au respect de *The Spirit & The Letter* avec votre responsable du personnel ou les membres de l'équipe chargée de la conformité.

Lorsque des vies sont en jeu, les patients et les clients veulent pouvoir compter sur une entreprise en qui ils ont confiance. Je suis fier de l'équipe de GE HealthCare et de tout ce que nous avons accompli au cours du siècle dernier en faisant les choses de la bonne manière. Avec l'intégrité comme fondement, nous créerons ensemble un monde où les soins de santé n'ont pas de limites.



Peter Arduini
Président-directeur général, GE HealthCare





Toujours avec la plus grande intégrité

Nos principes de fonctionnement culturels



Servir notre personnel, nos patients et nos clients

Notre objectif et notre passion pour la différence.

Chaque personne avec laquelle nous interagissons, patients, prestataires, collègues ou clients, mérite notre meilleur. Nous écoutons façon ouvert, sans jugement afin de transformer les défis personnels d'aujourd'hui en solutions révolutionnaires de demain.



Diriger avec un état d'esprit lean

Nous innovons chaque jour.

Le lean est la méthode qui nous permet de mettre en œuvre notre stratégie, d'aligner nos priorités et de gérer notre entreprise. Nous simplifions les choses complexe, éliminons les déchets et résolvons les problèmes avec rapidité et agilité. Nous priorisons la sécurité et la qualité et tenons nos engagements envers les patients, les clients et les actionnaires.



Stimuler l'esprit d'entreprise

Nous sommes tous propriétaires ici, et nous agissons avec rapidité.

Nous nous sentons personnellement responsables de la résolution des problèmes et de la mise en place des solutions. Nous prenons des décisions et agissons. Nous apprenons, nous adaptions et surmontons les obstacles et l'incertitude, sans jamais perdre de vue ce qui est le plus important.



Offrir l'avenir des soins de santé

Nous rêvons grand afin d'offrir les soins de santé de demain.

Nous trouvons de nouvelles façons de créer de la valeur pour notre personnel, nos patients et nos clients grâce à un état d'esprit de croissance et à un apprentissage continu. Nous embrassons la créativité, agissons avec audace et débloquons de nouvelles possibilités.



Gagner ensemble et s'amuser

En tant qu'équipe inclusive, nous faisons la différence.

Nous sommes passionnés par notre objectif. Nous prenons soin, faisons confiance et apprécions les contributions uniques de chacun. Nous autonomisons, inspirons et développons des équipes diversifiées performantes qui s'amuse et réalisent notre potentiel.

Toujours avec la plus grande intégrité



Table des matières

Nos programmes

The Spirit

- 8 À qui s'adresse ce code ?
- 9 Qu'attend-on de moi ?
- 10 Quelles sont les autres attentes à l'égard des Responsables du personnel ?
- 11 Où puis-je faire part de mes préoccupations ?
- 12 Comment traitons-nous les problèmes ?

Nos politiques

The Letter

- 14 **La sécurité est notre priorité**
 - 15 Environnement, santé, sécurité et développement durable
 - 16 Droits de l'homme
 - 17 Qualité et normes réglementaires
 - 18 Lieu de travail respectueux
 - 19 Sécurité et gestion de crise
- 20 **Nous respectons nos partenaires**
 - 21 Professionnels et établissements de santé
 - 22 Prévention des paiements indus
 - 23 Tiers indirects
 - 24 Patients et organisations de patients
 - 25 Collaboration avec les gouvernements
 - 26 Relations avec les fournisseurs
- 27 **Nous agissons avec équité**
 - 28 Lutte contre le blanchiment d'argent
 - 29 Conflits d'intérêts
 - 30 Culture et appartenance
 - 31 Gestion du risque lié à l'entreprise
 - 32 Environnement, société et gouvernance
 - 33 Concurrence loyale
 - 34 Délits d'initiés et pourboires
 - 35 Conformité du commerce international
 - 36 Rapports et archivage
 - 37 Recherche & développement de produits
- 38 **Nous protégeons les données sensibles**
 - 39 Utilisation acceptable
 - 40 Cybersécurité
 - 41 Propriété intellectuelle
 - 42 Protection de la vie privée

À qui s'adresse ce code ?

Qu'attend-on de moi ?

Quelles sont les autres attentes à l'égard des Responsables du personnel ?

Où puis-je faire part de mes préoccupations ?

Comment traitons-nous les problèmes ?



The Spirit

The Spirit incarne notre promesse d'agir de manière éthique à tout moment, de faire ce qu'il faut pour notre personnel, nos patients et nos clients, et de toujours mener nos activités avec la plus grande intégrité.

À qui s'adresse ce code ?

À toute personne travaillant pour ou avec GE HealthCare et qui a le devoir de comprendre et de respecter les lois, les réglementations et les politiques de l'entreprise applicables, y compris le présent Code.

Il s'agit notamment des personnes suivantes :

- + les directeurs, cadres et collègues de GE HealthCare
- + Les filiales
- + les sociétés affiliées contrôlées
- + Les Entites au sein desquelles GE HealthCare détient plus de 50 % des droits de vote ou a le droit de contrôler de quelque manière..
- + Tout tiers représentant ou faisant des affaires avec GE HealthCare, notamment les consultants, les agents, les représentants commerciaux, les distributeurs et les entrepreneurs indépendants.

Des exigences supplémentaires applicables à certains tiers figurent dans le [Guide d'intégrité de GE HealthCare pour les fournisseurs, les entrepreneurs et les consultants](#).

Les collègues travaillant avec des sociétés affiliées non contrôlées doivent encourager ces derniers à adopter et à suivre les politiques de conformité de GE HealthCare.

The Spirit & The Letter et les politiques qu'il contient ne constituent pas un contrat de travail et ne créent aucun droit contractuel explicite ou implicite.



Coin d'aide

- [Guide d'intégrité GE HealthCare à l'attention des fournisseurs, entrepreneur et consultants](#)

Qu'attend-on de moi ?



Être bien informé

- Comprendre les politiques de *The Spirit & The Letter*
- Mettre en pratique les attentes culturelles et politiques contenues dans *The Spirit & The Letter*.
- Suivre les liens vers les politiques qui s'appliquent à votre rôle. Apprendre et appliquer les politiques globales et spécifiques à l'entreprise.



Entre une personne consciente

- Réfléchissez à la manière dont vos actions et vos décisions pourraient être perçues si elles apparaissaient dans les médias.
- Prenez des décisions qui renforcent notre réputation d'intégrité.
- Informez-vous proactivement chez votre responsable personnel ou chez le service de conformité les développements qui affectent votre rôle.
- Attendez-vous à ce que GE HealthCare pourrait examiner, auditer, surveiller, intercepter, accéder et divulguer des informations traitées ou stockées sur l'équipement et la technologie de l'entreprise, ou sur des appareils appartenant à des particuliers qui accèdent aux réseaux ou systèmes de GE HealthCare.



S'engager

- Agissez toujours avec la plus grande intégrité et encouragez vos collègues à faire de même.
- Signalez immédiatement les questions relatives à d'éventuelles violations de la loi ou de la politique de l'entreprise.
- Renseignez-vous si vous n'êtes pas sûr de ce qu'on attend de vous ou de ce que vous devez faire.



Prenez chaque décision professionnelle en vous basant sur le présent Code et nos valeurs. Appliquez ce cadre :

- 1. Arrêtez-vous et réfléchissez :** Quel est l'objectif de votre tâche, de votre prestation ou de votre interaction ? Est-elle conforme à la stratégie de l'entreprise ? Répond-il à un besoin légitime de l'entreprise ? Avez-vous pris en compte la perception externe de nos actions par notre personnel, nos patients, nos clients, le public et le gouvernement ?
- 2. Examinez les faits :** Cette activité est-elle conforme à la loi et à nos politiques ? Quelles sont les politiques qui guident cette activité ? Savez-vous comment appliquer les politiques ? Cette activité doit-elle faire l'objet d'une approbation préalable et, si oui, connaissez-vous la procédure à suivre ? En cas de doute, avez-vous demandé l'aide de votre responsable personnel ou au service conformité ?
- 3. S'aligner et demander :** En cas de doute sur la manière d'appliquer nos politiques, obtenez l'avis de votre responsable personnel ou du service conformité.

Quelles sont les autres attentes à l'égard des Responsables du personnel ?

Les responsables du personnel doivent favoriser une culture de la conformité. Nos dirigeants sont chargés de prévenir et de détecter les problèmes de conformité et d'y répondre.



Prévenir

- Soyez un modèle d'intégrité et encouragez la conformité par vos paroles et vos actions.
- Ne jamais compromettre l'intégrité pour respecter les délais, satisfaire les clients ou augmenter les recettes.
- Discutez de l'éthique, de l'intégrité et de la conformité avec votre équipe lors de réunions régulières.
- Aidez votre équipe à comprendre comment et où demander des conseils supplémentaires et poser des questions.
- Veillez à ce que votre équipe suive en temps voulu la formation qui lui a été attribuée en matière de conformité.



Détecter

- Aidez votre équipe à reconnaître les signaux d'alerte des principaux risques.
- Utilisez des mesures de contrôle pour détecter les risques et les violations potentielles.
- Soyez une ressource pour vos coéquipiers qui vous font part de leurs préoccupations. Les responsables du personnel sont les personnes à qui les collègues peuvent directement faire part de leurs préoccupations en matière d'intégrité. Pour plus d'informations, voir le [Guide de l'intégrité à l'intention des dirigeants](#).



Répondez

- Reconnaissez les actes d'intégrité dans les évaluations et par le biais de programmes de reconnaissance et de récompense.
- Utilisez les canaux appropriés pour documenter et faire remonter les préoccupations qui vous sont adressées.
- Prenez rapidement des mesures correctives pour remédier aux faiblesses identifiées en matière de conformité et prenez les mesures disciplinaires adéquates.



Suivez quatre étapes lorsqu'un collègue vous signale un problème d'intégrité :

- **Engagement** : assurez la confidentialité ; écoutez attentivement ; prenez le problème au sérieux.
- **Évaluation** : Déterminez s'il s'agit d'une éventuelle violation de la loi ou de la politique de GE HealthCare et demandez l'aide des RH ou du service de conformité en cas de doute.
- **Escalade** : Soumettez le problème au nom de l'employé à l'équipe Ombuds du [formulaire Navex Manager](#). Si vous avez des doutes en ce qui concerne la démarche à suivre, contactez et obtenez l'avis de votre responsable conformité ou de votre conseiller juridique.
- **Veillez à** : prévenir les représailles ; comprendre les perceptions et les craintes des collègues ; souligner la politique de t Zero tolerance de GE HealthCare à l'égard de toute mesure de représailles pour avoir soulevé une question ou participé à une enquête.

Coin d'aide

- [Guide de l'intégrité à l'intention des dirigeants](#)
- [Formulaire Navex Manager](#)

Où puis-je faire part de mes préoccupations ?

Médiation et signalement ouvert : nous sommes la voix de l'intégrité

Médiation et signalement ouvert

GE HealthCare promeut un environnement ouvert dans lequel les collègues sont encouragés à signaler leurs préoccupations par le biais de divers canaux, et de manière libre, sans crainte de représailles. Vous devez signaler lorsque vous pensez en toute bonne foi, même si vous n'en êtes pas certain, que quelque chose d'inapproprié ou une violation de la loi ou de la politique s'est produite.

- GE HealthCare interdit strictement toutes représailles à l'encontre d'un employé ayant signalé un problème ou ayant participé à une enquête
- GE HealthCare préserve la confidentialité des préoccupations et des parties concernées, dans la mesure du possible, dans le cadre d'une enquête complète et équitable ; les enquêteurs ne divulgueront des détails aux parties concernées que si elles ont besoin d'en connaître.

Si vous voyez, expérimentez ou soupçonnez des comportements contraires à ce Code, à toute loi applicable ou à la politique de l'entreprise, il est de votre devoir d'utiliser tout canal de signalement pour faire part de votre inquiétude.

Anonymat dans les enquêtes

Si vous souhaitez garder l'anonymat, vous pouvez soumettre votre préoccupation directement en utilisant le [Formulaire web](#) ou les [informations de la ligne téléphonique d'urgence située sur le site web](#).

Les autres canaux de communication en personne de GE HealthCare à votre disposition sont votre supérieur hiérarchique, votre responsable des ressources humaines, votre responsable de la conformité, votre conseiller juridique, votre niveau supérieur de direction, [un médiateur régional à temps partiel de GE HealthCare](#), [l'équipe centrale des médiateurs](#), l'audit interne et le [conseil d'administration de GE HealthCare](#). Chacun de ces canaux est conçu pour remonter les préoccupations afin qu'ils soient examinés correctement et équitablement.

Si vous choisissez d'utiliser l'une de ces voies directes en personne, vous pouvez, si vous le souhaitez, rester « connu uniquement des médiateurs ». Cela signifie que l'enquêteur désigné ne connaîtra pas votre identité et ne vous contactera pas pour un entretien. Si vous vous identifiez, votre identité ne sera communiquée qu'aux personnes qui ont besoin de la connaître.

Aide du programme de médiation en cas de signalement

Aucune clause du présent Code ne vous empêche de signaler d'éventuelles violations de la loi aux autorités gouvernementales compétentes.

Pour plus de détails, lisez [la politique de signalement ouvert du S&L](#) et consultez et consultez [l'Infographie sur le signalement d'un problème](#) pour obtenir des conseils pratiques.

Visitez le site du programme de médiation :



Coin d'aide

- Informations sur le formulaire Web ou la ligne d'assistance téléphonique
- Médiateur régional à temps partiel de GE HealthCare
- Équipe centrale de médiation
- Conseil d'administration de GE HealthCare
- Politique de signalement ouvert des initiés de S&L
- Infographie sur le signalement d'un problème
- Programme des médiateurs

Comment traitons-nous les préoccupations ?

Processus d'enquête de GE HealthCare

GE HealthCare examine minutieusement chaque préoccupation. Au cours de la procédure d'enquête, GE HealthCare s'engage à :

- désigner un enquêteur indépendant et objectif
- recueillir les faits par le biais d'entretiens et/ou de l'examen de documents
- recommander des mesures correctives, le cas échéant
- tirer des conclusions, dans la mesure du possible, à partir des faits que l'enquêteur est en mesure d'obtenir
- fournir à la personne qui a soulevé le problème initial (si cette personne est connue) un retour d'information centré sur les résultats, tout en préservant la confidentialité et la vie privée de toutes les personnes impliquées dans l'affaire.

Aucune représailles

GE HealthCare interdit strictement toutes représailles à l'encontre d'un employé ayant signalé un problème ou ayant participé à une enquête. Les représailles sont des réactions défavorables prises à l'encontre d'un collègue qui a soulevé une question ou participé à une enquête.

Coopération aux enquêtes

Il incombe à chaque collègue de coopérer pleinement et honnêtement à toute enquête de GE HealthCare en se rendant disponible pour des entretiens, en fournissant les documents demandés et en se conformant aux demandes raisonnables d'un enquêteur. Les collègues sont également tenus de faire preuve de sincérité dans tous leurs rapports au cours d'une enquête.

Que se passe-t-il si quelqu'un enfreint le code ?

Toute violation de ce code, de la loi ou de la politique de l'entreprise, ou le refus de coopérer à une enquête, peut donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les violations graves peuvent entraîner des conséquences civiles ou pénales pour le contrevenant et pour GE HealthCare.



Exemples de comportements susceptibles d'entraîner des mesures disciplinaires :

- Violer ou encourager à violer une loi ou une politique de GE HealthCare
- Représailles à l'encontre d'un collègue ayant signalé un problème d'intégrité
- Ne pas signaler rapidement une violation connue ou suspectée de la loi ou de la politique
- Ne pas coopérer pleinement et honnêtement dans le cadre d'une enquête de GE HealthCare
- Ne pas veiller, en tant que supérieur hiérarchique, au respect des principes d'intégrité de GE HealthCare, de ses politiques et de la loi.

The Letter

The Letter résume les politiques qui sous-tendent notre Code. Ces politiques s'appliquent à tous les collègues, dans tous les secteurs de l'entreprise, partout dans le monde. Le présent Code constitue un résumé introductif de ces politiques - et non les politiques complètes elles-mêmes.

Consultez le [Portail de conformité](#) pour obtenir des informations détaillées sur les politiques et des ressources pour vous aider.





La sécurité est notre priorité

Environnement, santé, sécurité et développement durable (ESS)

Nous nous efforçons de protéger notre personnel, l'environnement et les communautés dans lesquelles nous opérons.



La culture chez GE HealthCare

- Nous nous engageons à protéger notre personnel, l'environnement et les communautés avec lesquelles nous interagissons grâce à de solides programmes en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable.
- Nous considérons que l'amélioration continue de nos performances en matière d'ESS tout au long du cycle de vie de nos activités fait partie intégrante de notre stratégie opérationnelle.
- Nous pensons que l'excellence en matière d'ESS est crucial pour le succès continu de notre entreprise et l'avenir de notre planète ; il s'agit d'une attente de nos parties prenantes internes et externes à laquelle nous avons l'intention de répondre.
- Nous savons que l'ESS est la responsabilité de chacun.



Objectifs de la politique ESS

- Respecter les lois ESS et se conformer aux [normes ESS](#) de GE HealthCare.
- Mettre en œuvre des programmes visant à offrir à nos collègues et à nos sous-traitants un lieu de travail sûr et sain.
- Évaluer et gérer les risques et les opportunités en matière d'ESS associés à nos activités, y compris la conception et la production de nos produits et services et la résilience environnementale de nos activités.
- Atténuer les incidences négatives sur l'environnement et déployer des stratégies d'adaptation visant à assurer la viabilité à long terme de l'entreprise, conformément aux approches fondées sur la science.
- Assurer la responsabilité opérationnelle des performances en matière d'ESS et définir des politiques et des objectifs compatibles avec notre orientation stratégique.
- Mettre en œuvre un processus de gouvernance ESS fondé sur les risques afin de surveiller et d'évaluer les performances.



Votre rôle

- Comprendre et suivre la [politique ESS](#), se conformer aux lois ESS et respecter les normes ESS de GE HealthCare.
- Interrompre la tâche et alertez la direction ou les responsables de l'ESS si vous estimez que les risques pour les personnes, l'environnement ou les biens ne sont pas correctement maîtrisés.
- Signalez rapidement toute blessure liée au travail à votre supérieur hiérarchique ou à un professionnel de l'ESS ou de la santé.
- Signalez les violations de cette politique à votre supérieur hiérarchique, au service ESS ou par l'intermédiaire du [Programme de médiation](#).



Coin d'aide

- [Politique de S&L en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable](#)
- [Portail ESS](#)
- [Programme des médiateurs](#)

Les droits de l'homme

Nous respectons et soutenons les droits de l'homme.



La culture chez GE HealthCare

- Nous respectons tous les droits de l'homme internationalement reconnus, conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les droits fondamentaux de l'homme comprennent des conditions de travail décentes et sûres, la liberté d'association, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, ainsi que le respect de la sécurité des communautés et de l'environnement.
- Nous nous efforçons de traiter toute personne impliquée dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement avec équité et dignité.
- Nous nous engageons à identifier et à traiter les risques pertinents en matière de droits de l'homme en restant attentifs aux conditions suspectes et en faisant preuve d'une diligence raisonnable à l'égard de nos fournisseurs.



Conditions suspectes chez un tiers à signaler

- Des travailleurs qui semblent avoir moins de 16 ans ou l'âge légal local pour travailler, en fonction de celui qui est le plus élevé.
- Conditions de travail dangereuses ou conditions de vie insalubres pour les travailleurs
- Refus de la direction du fournisseur de nous permettre d'entrer en contact avec ses travailleurs
- Refus d'autoriser les travailleurs de s'associer librement (de manière formelle ou informelle) pour améliorer leur lieu de travail
- Signes visibles d'abus sur le lieu de travail, y compris le harcèlement, l'intimidation, la discrimination ou la violence
- Rumeurs selon lesquelles des travailleurs paient des frais de recrutement pour leur emploi, ne sont pas payés de manière appropriée ou sont contraints de travailler ou de rester en poste par des mesures telles que la rétention de leur passeport.



Votre rôle

- Lisez les déclarations publiques de GE HealthCare sur les droits de l'homme et participez à la formation de l'entreprise pour comprendre comment nous pouvons influencer sur les droits de l'homme dans notre chaîne de valeur étendue.
- Respectez les droits de l'homme fondamentaux des personnes avec lesquelles vous interagissez et exigez la même chose de nos fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux.
- Adoptez l'approche « [Les yeux toujours ouverts](#) » sur les sites de GE HealthCare, de ses clients et de ses fournisseurs.
- Si vous êtes témoin de conditions ou de circonstances reflétant d'éventuels mauvais traitements envers des travailleurs ou d'autres personnes sur les sites de GE HealthCare, de ses clients ou de ses fournisseurs, signalez-le immédiatement via le [Programme de médiation](#).



l'intégrité en action

- Q : Lorsque j'ai visité les installations d'un fournisseur, j'ai vu des travailleurs qui semblaient être des mineurs. Que dois-je faire ?
- R : Faites immédiatement part de votre préoccupation via le [Programme de médiation](#) en donnant le plus de détails possible afin que l'entreprise puisse résoudre le problème avec le fournisseur.



Coin d'aide

- Politique en matière des droits de l'homme de S&L
- Déclaration de principes de GE HealthCare sur les droits de l'homme
- Plan de conformité de GE HealthCare pour la prévention de la traite des êtres humains
- Programme des médiateurs
- Formation « [Les yeux toujours ouverts](#) »

Qualité et normes réglementaires

Nous garantissons la qualité de nos produits et services.



La culture chez GE HealthCare

- Nous comprenons que la qualité des produits et services de GE HealthCare et le respect de toutes les exigences réglementaires applicables sont des éléments clés de notre réputation et la base de notre force concurrentielle.
- Nous nous engageons à assurer la sécurité des patients et la satisfaction des clients en ce qui concerne tous les produits et services.
- Nous respectons toutes les lois et réglementations relatives aux exigences de sécurité, de qualité et de performance des produits et services de GE HealthCare dans tous les pays où nos produits et services sont disponibles.
- Nous nous efforçons d'améliorer en permanence nos produits, nos services, notre système de gestion de la qualité des dispositifs et notre système de gestion de la qualité des produits pharmaceutiques.



Votre rôle

- Respectez le système de gestion de la qualité des dispositifs de GE HealthCare ou le système de gestion de la qualité des produits pharmaceutiques, selon le cas.
- Utilisez uniquement des fournisseurs approuvés par GE HealthCare conformément aux exigences de notre système de gestion de la qualité des dispositifs ou des produits pharmaceutiques, selon le cas.
- Efforcez-vous d'améliorer continuellement la qualité en utilisant l'avis des clients, les tendances de production et les concepts Lean.
- Signalez tout problème ou préoccupation en matière de conformité, d'intégrité ou de sécurité à votre supérieur hiérarchique, aux RH et/ou par le biais du [Programme de médiation](#).
- Si vous observez quelque chose qui compromet immédiatement la sécurité ou la qualité des produits ou des services, ou la conformité au système de gestion de la qualité applicable, arrêtez le processus et informez immédiatement le service de la qualité, de la réglementation ou de la conformité.

Responsabilités supplémentaires pour les personnes impliquées dans la conception, la fabrication, la distribution ou l'entretien des produits ou des services :

- Évitez tout comportement compromettant l'intégrité des données de GE HealthCare, telle que la falsification des données, l'apport de modifications non autorisées ou la destruction, l'effacement ou l'écrasement des données.
- Ne déformez pas ou ne falsifiez pas les mesures de sécurité, de qualité ou de productivité, et tout document destiné aux rapports internes ou externes.
- Ne contournez ou n'abrégez jamais les processus ; cela compromet la sécurité, la qualité ou la conformité réglementaire des produits et services de GE HealthCare et peut également compromettre la sécurité de nos collègues de GE HealthCare.



l'intégrité en action

Q : Au cours d'un examen d'étape, j'ai signalé une préoccupation concernant un livrable spécifique pour la vérification du produit,, qui nécessitera un remaniement et risque de retarder la livraison. Mon responsable du personnel a semblé frustré, a exigé que nous allions de l'avant et a déclaré qu'aucun retard supplémentaire ne serait accepté. Dois-je m'inquiéter ?

R : Oui. Bien qu'il soit acceptable de demander que certains travaux soient réalisés avec la plus haute priorité, nous devons toujours respecter notre système de gestion de la qualité. Toute préoccupation concernant la non-conformité aux exigences (dans ce cas, la vérification du produit) doit être soulevée et traitée afin de garantir la sécurité du patient et du produit ainsi que le respect des réglementations, malgré les retards que cela peut entraîner. Il est inacceptable qu'un collègue ou un responsable du personnel fasse pression pour accélérer ou contourner les livrables requis. Un tel comportement doit être signalé à votre supérieur hiérarchique ou celui de votre collègue. Le problème peut être remonté à un niveau supérieur s'il n'est pas traité de manière appropriée.



Coin d'aide

- [Politique de qualité et de réglementation de S&L](#)
- [Programme des médiateurs](#)

Lieu de travail respectueux

Nous nous traitons mutuellement avec équité et respect.



La culture chez GE HealthCare

- Nous nous engageons à offrir un environnement de travail sûr, équitable et respectueux, et nous savons qu'il en va de la responsabilité de chacun.
- Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation.
- Nous sommes un employeur qui prône l'égalité des chances et prenons toutes les décisions en matière d'emploi sur la base de considérations commerciales légitimes, telles que l'expérience, les compétences, l'éducation et les performances.



Exemples de caractéristiques protégées

Les caractéristiques protégées par la politique de GE HealthCare comprennent la race, la couleur, la religion, l'origine nationale ou ethnique, l'ascendance, le sexe (y compris la grossesse et les conditions connexes), le genre (y compris l'identité et l'expression de genre), l'orientation sexuelle, l'état civil, l'information génétique, l'âge, le handicap, le statut de militaire et d'ancien combattant, ainsi que d'autres caractéristiques protégées par la législation locale ou nationale.



Votre rôle

- Traiter les collègues, les candidats, les clients, les fournisseurs, les sous-traitants et toute autre personne avec laquelle vous interagissez, pour ou au nom de GE HealthCare, avec équité et respect.
- Créez et favorisez un environnement de travail libre de toute discrimination, intimidation ou harcèlement.
- Ne refusez pas de travailler ou de coopérer avec les autres en raison de leurs caractéristiques protégées ou parce qu'elles ont ouvert ou participé à l'enquête sur un problème dans le cadre de la [Politique de respect sur le lieu de travail](#).
- Ne faites jamais d'avances sexuelles importunes à une personne avec laquelle vous êtes en contact, dans ou en dehors des locaux de GE HealthCare, et ne créez jamais un environnement de travail importun pour cette personne.



l'intégrité en action

Q : Lors d'un récent déjeuner d'équipe, l'un de mes collègues a fait une plaisanterie désinvolte sur un stéréotype ethnique. Comment dois-je réagir à cette situation ?

R : Plusieurs possibilités s'offrent à vous. (1) Soyez direct, factuel et professionnel et dites à la personne que son comportement est inacceptable : « Ce que vous avez dit n'est pas approprié ici », « J'ai été offensé par ce que vous venez de dire » ou « Quelqu'un pourrait être offensé par ce que vous avez dit » sont quelques exemples de ce que vous pourriez dire ; (2) interrompez ou réorientez la conversation : « Ce n'était pas drôle » ou « Nous devons nous concentrer sur la tâche à accomplir ». Plus tard, recontactez la personne directement pour lui faire comprendre que son comportement n'était pas acceptable et qu'elle doit cesser ; ou (3) signalez le problème d'intégrité via le [Programme de médiation](#).

Q : Que signifie tolérance zéro en matière de harcèlement ?

R : Cela signifie que l'entreprise prendra les mesures qui s'imposent si elle estime qu'une personne a agi de manière inappropriée en violation de cette politique, même si le comportement ne constitue pas un harcèlement illégal. Les mesures appropriées varieront en fonction du type et de la gravité du comportement.

Coin d'aide

- [Politique de respect sur le lieu de travail de S&L](#)
- [Programme des médiateurs](#)

Sécurité et gestion de crise

Nous protégeons les collègues, les biens et les opérations de GE HealthCare.



La culture chez GE HealthCare

- Nous surveillons et évaluons de manière proactive les risques pour notre personnel et nos opérations, nous mettons en place des plans d'atténuation et nous veillons à ce que notre équipe de sécurité mondiale soit prête à intervenir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour répondre à toutes les questions ou préoccupations en matière de sécurité.
- Nous comprenons que chacun est responsable du maintien de la sensibilisation à la sécurité et du respect des protocoles de sécurité.
- Nous créons un environnement dans lequel nos collègues se sentent à l'aise pour signaler des activités suspectes ou des manquements à la sécurité.
- Nous gérons les systèmes de sécurité sur nos sites afin de garantir l'accès aux seules personnes autorisées.
- Nous mettons en place des pratiques d'obligation de diligence et de surveillance des déplacements afin que nos collègues puissent voyager en toute sécurité dans le cadre de leurs activités professionnelles.
- Nous communiquons les méthodes de prévention de la sécurité et les mesures d'urgence à la communauté GE HealthCare, aux représentants du gouvernement, aux médias et au public, le cas échéant.



Vos informations de contact

- Des crises peuvent survenir à tout moment. Il est essentiel que GE HealthCare dispose de vos coordonnées actuelles afin d'assurer votre sécurité et pour que nous puissions vous apporter notre aide en cas de besoin. Veuillez tenir à jour vos propres coordonnées (lieu de travail, adresse du domicile et numéro de téléphone) et celles de vos contacts d'urgence dans [MyHR](#) afin que nous puissions vous joindre. Ces informations restent confidentielles et ne sont utilisées qu'en cas d'urgence.



Votre rôle

- Soyez conscient de votre environnement, que vous soyez dans un établissement GE HealthCare, chez un client ou dans un lieu public.
- Respectez toutes les procédures d'entrée et de sortie. Portez votre badge d'identification et assurez-vous que les autres font de même.
- Sachez qui est le responsable de la sécurité de votre site ou de votre zone.
- Répondez aux messages de notification d'urgence que la société peut vous envoyer.
- Organisez les voyages d'affaires par l'intermédiaire de GE HealthCare Travel et respectez les exigences de GE HealthCare en matière de sécurité des voyages.
- Si vous organisez ou coordonnez un événement de GE HealthCare, contribuez à sa sécurité en remplissant le formulaire de [l'outil de GE HealthCare pour les événements](#).
- Téléchargez et familiarisez-vous avec l'application de sécurité Everbridge sur votre appareil mobile ; c'est notre façon de partager les alertes de sécurité et de vous permettre de communiquer en cas de crise.
- Si vous constatez ou sentez que quelque chose ne va pas, dites quelque chose. Signalez tout problème de sécurité ou tout événement suspect à un responsable de la sécurité du site, à un médiateur, aux RH, à l'équipe de conformité ou au service de [Sécurité globale de GE HealthCare](#).



l'intégrité en action

- Q : J'ai vu des personnes entrer sur notre site derrière quelqu'un d'autre, sans utiliser leur badge d'identification. Que dois-je faire ?
- R : Cette pratique, appelée « talonnage » ou « ferroutage », est interdite. Signalez cet incident à un agent de sécurité local ou à un responsable de la sécurité du site.



Coin d'aide

- [Politique de sécurité de S&L](#)
- [Portail Web des opérations de sécurité globale de GE HealthCare](#)
- [Signalement des problèmes de sécurité](#)
- [MyHR](#)
- [Outil d'événements GE HealthCare](#)

Nous respectons nos partenaires



Professionnels de santé (HCP) & Établissements de santé (HCI)

Nous nous conformons à toutes les lois, réglementations et codes industriels applicables lorsque nous interagissons avec les HCP et les HCI.



La culture chez GE HealthCare

- Nous fournissons des informations véridiques, précises, justes et équilibrées sur nos produits lorsque nous interagissons avec un HCP ou un HCI.
- Nous nous conformons à toutes les lois applicables, y compris la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act), les réglementations et les codes de l'industrie (par exemple, le code d'éthique d'AdvaMed, le code PhRMA, le code EFPIA, le COCIR, le code IMC et le code de pratiques commerciales éthiques de MedTech Europe).
- Nous ne corrompons pas, ne fournissons pas, n'offrons ni ne promettons rien de valeur pour encourager ou récompenser un traitement préférentiel de nos produits et services.
- Nous nous engageons dans des interactions, des services et des activités avec un HCP ou un HCI sur la base d'un besoin commercial légitime, et non dans l'intention d'obtenir ou de conserver un avantage commercial.
- Nous comprenons que les interactions avec les HCP et les HCI peuvent entraîner des conflits d'intérêts réels ou potentiels, et nous avons la responsabilité de divulguer tout intérêt financier ou autre, le cas échéant.



Interagir avec des HCP et des HCI à travers le monde.

- Les règles régissant le paiement ou la fourniture de quoi que ce soit de valeur aux HCP et aux HCI sont complexes et peuvent varier d'un pays à l'autre.
- La [politique sur les interactions mondiales](#) décrit nos exigences de conformité concernant les interactions avec les HCP et les HCI.



Votre rôle

- Documentez de manière précise et transparente tous les paiements et autres transferts de valeur aux HCP ou aux HCI afin qu'ils puissent être déclarés comme l'exigent les lois et réglementations en matière de transparence.
- Veillez à ce que toutes les interactions avec un HCP ou un HCI respectent les principes de la mission et du code d'éthique de l'organisation ou de l'association de ce HCP ou du HCI, en plus de notre propre code *The Spirit & The Letter*.
- Ne payez pas plus que la juste valeur marchande des services lorsque vous engagez un HCP ou un HCI.
- Veillez à bien connaître les lois, les réglementations, les codes et les politiques de l'industrie locale applicables aux interactions avec les HCP ou les HCI.

Contactez l'équipe de conformité pour toute question concernant l'engagement avec un HCP ou un HCI.



Coin d'aide

- [La politique sur les interactions mondiales](#)
- [Politique de prévention des paiements indus](#)
- [Équipe de gouvernance et des politiques de conformité globale](#)

Prévention des paiements indus

Nous ne prenons pas part à des actes de corruption de quelque type que ce soit.



La culture chez GE HealthCare

- Nous reconnaissons que GE HealthCare interdit la corruption dans toutes les transactions commerciales, dans tous les pays du monde, aussi bien avec les fonctionnaires gouvernementaux que dans le secteur privé..
- Nous savons que les cadeaux, les divertissements ou de quoi que ce soit de valeur offert en échange d'une aide ou d'une considération inappropriée peuvent être considérés comme des pots-de-vin, raison pour laquelle nous suivons les politiques et les processus de contrôle appropriés.
- Nous appliquons des contrôles stricts visant à prévenir et à détecter toute acte de corruption. Cela inclut un processus rigoureux de nomination et de gestion des tiers qui participent à des activités commerciales au nom de GE HealthCare.
- Nous conservons des livres, des registres, et des comptes précis qui reflètent correctement la nature réelle de toutes les transactions.



Exemples de signaux d'alerte relatifs à des paiements indus à examiner

- Les exigences d'un tiers de recevoir sa commission avant la conclusion de la transaction/du contrat.
- Les demandes de paiement à une personne qui n'est pas liée à la transaction en cours.
- Des commissions qui semblent trop élevées par rapport aux services fournis
- Des « honoraires de conseil » ambigus sur les factures.



Votre rôle

- Ne jamais offrir, promettre, effectuer ou autoriser un paiement ou donner quoi que ce soit de valeur à afin d'obtenir un avantage commercial inapproprié. Consultez la [politique d'interaction globale](#) avant de fournir quoi que ce soit de valeur à un HCP, un HCI, un représentant du gouvernement (GO) et une institution gouvernementale (GI).
- Suivez les procédures de diligence raisonnable et exigez que tout tiers 1) représentant GE HealthCare dans la promotion, le marketing ou la vente de produits GE HealthCare à des clients potentiels ou 2) travaillant avec GE HealthCare dans la vente ou le marketing de produits GE HealthCare à des clients potentiels soit soigneusement sélectionné et se conforme à la politique de GE HealthCare.
- N'effectuez pas de paiements de facilitation pour accélérer des actions administratives de routine, sauf si cela s'avère nécessaire pour protéger votre santé ou votre sécurité ou celles d'un collègue et, dans ce cas, signalez immédiatement le paiement au service de la conformité.
- Signalez tout signal d'alerte au service juridique ou au service de conformité.



Coin d'aide

- [Politique globale encadrant les interactions avec les acteurs de la santé](#)
- [Politique de prévention des paiements indus](#)
- [Politique et procédures opérationnelles mondiales relatives aux tiers indirects](#)

Tiers indirects (ITP)

Nous nous engageons à faire des affaires avec des tiers indirects qui respectent nos politiques et nos exigences.



La culture chez GE HealthCare

- Nous interdisons toute forme de corruption ou d'influence dans nos transactions avec les ITP. Nous conformons à toutes les lois anti-corruption applicables, y compris la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act), la loi britannique sur la corruption (U.K. Bribery Act) et d'autres lois ou réglementations locales pertinentes.
- Nous menons un processus complet de diligence raisonnable pour évaluer l'intégrité, la réputation et la conformité aux lois et réglementations applicables du partenaire potentiel avant d'entrer dans toute relation commerciale avec un ITP.
- Nous exigeons que tous les ITP reconnaissent et adhèrent au *The Spirit* & *The Letter* de GE HealthCare et qu'ils s'engagent à travailler avec intégrité.
- Nous attendons des ITP qu'elles respectent et protègent la confidentialité des informations propriétaires et qu'ils se conforment à toutes les lois sur la confidentialité et la protection des données.
- Nous exigeons que les ITP se conforment à toutes les lois et réglementations applicables dans le cadre de leurs activités commerciales, y compris les lois relatives au travail, à l'environnement, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à la qualité des produits.



Exemples de signaux d'alerte ITP à examiner

- L'ITP n'est pas disposé à fournir une documentation adéquate ou à se soumettre à un processus de diligence raisonnable approfondi. Il peut s'agir du refus des visites du site ou d'un refus de coopérer aux audits visant à évaluer les contrôles de conformité et les pratiques opérationnelles.
- L'ITP exige des modalités de paiement suspectes ou exige des frais inhabituels ou des transferts de fonds vers/depuis des pays sans rapport avec la transaction.
- L'ITP a des structures de propriété complexes ou est détenue par des personnes ou des entités ayant des antécédents de non-conformité.
- L'ITP utilise des sites non conformes ou offshore.
- L'ITP a des antécédents juridiques ou est associée à des allégations de paiements irréguliers, de corruption, de fraude, de blanchiment d'argent, de violations des contrôles commerciaux, de problèmes liés aux droits de l'homme ou au travail, de violations de la réglementation ou d'infractions liées au terrorisme.
- Il existe des informations négatives ou des inquiétudes concernant l'ITP, telles que des problèmes liés aux médias ou des rapports internes ou externes irréguliers.
- L'ITP figure sur une liste d'entités illégales et non fiables publiée par le gouvernement, ou est sanctionné, exclu ou condamné par une juridiction locale pour toute infraction, ou il existe des informations négatives importantes identifiées lors d'une recherche vérifiée dans le domaine public.



Votre rôle

- Respectez la [Politique mondiale en matière de tiers indirects](#) et les [processus d'intégration, de renouvellement et de modification](#).
- Signalez tout signal d'alerte, événement déclencheur ou autre préoccupation et escalader si nécessaire.
- Soutenez les activités de contrôle et d'audit liées aux ITP.
- Si vous avez des questions, contactez votre équipe de conformité locale.
- Équipe de conformité.



Coin d'aide

- [Politique et procédures opérationnelles mondiales relatives aux tiers indirects](#)

Patients et organisations de patients

Nous respectons les droits des patients et des organisations de patients.



La culture chez GE HealthCare

- Nous savons que pour nous démarquer dans la vie des patients, nous devons interagir avec les patients et les organisations de patients de manière appropriée et respecter nos politiques.
- Nous fournissons des informations véridiques, précises, justes et équilibrées lorsque nous interagissons avec les patients et les associations de patients.
- Nous respectons les droits des patients, leur vie privée et la confidentialité de leurs données.
- Nous ne tentons jamais d'influencer indûment un patient ou une organisation de patients.



Exemples d'interactions approuvées avec des patients et des organisations de patients

- Nous pouvons fournir des articles d'éducation des patients directement aux patients, aux professionnels de la santé et aux associations de patients, dans la mesure où les lois et réglementations locales l'autorisent.
- Nous pouvons engager des patients et des membres d'associations de patients en tant que consultants rémunérés ou bénévoles, à condition que ces engagements respectent toutes les conditions contractuelles, les lois, les réglementations et les politiques applicables à GE HealthCare, et qu'ils soient correctement documentés.



Votre rôle

- Veillez à ce que toutes les interactions avec les organisations de patients soient cohérentes à la mission de l'organisation de patients, respectent des normes éthiques élevées et respectent l'indépendance de l'organisation de patients.
- Documentez correctement et faites approuver tout soutien financier ou toute contribution en nature aux organisations de patients, y compris la nature du soutien et l'objectif de toute activité.
- Contactez l'équipe de conformité de votre région pour toute question concernant les interactions avec les patients ou les organisations de patients.



Coin d'aide

- Politique globale encadrant les interactions avec les acteurs de la santé

Collaboration avec les gouvernements

Nous respectons les normes éthiques les plus strictes dans la conduite des affaires avec les gouvernements.



La culture chez GE HealthCare

- Nous respectons toutes les conditions contractuelles, ainsi que les lois et réglementations applicables à GE HealthCare lorsque nous travaillons avec des gouvernements (entité gouvernementale, GI et GO).
- Nous faisons toujours preuve d'honnêteté et de précision.
- Nous appliquons des contrôles et des procédures qui traitent de nos activités commerciales avec les gouvernements, spécifiquement pour garantir la conformité dans cet environnement hautement réglementé.



Comprendre les entités gouvernementales

- Entité gouvernementale désigne tout gouvernement fédéral, étatique ou local, ainsi que tout département, agence ou instrument gouvernemental, tel qu'une entité appartenant à l'État ou contrôlée par l'État, y compris les établissements de santé appartenant à l'État ou contrôlés par l'État. Cela inclut les organisations internationales publiques telles que les Nations unies, la Banque mondiale et les partis politiques.



Votre rôle

- Vous devez savoir que les affaires gouvernementales sont différentes ; ne vous engagez dans aucune affaire gouvernementale sans au préalable consulter le conseiller juridique.
- Soyez honnête, exhaustif et précis lorsque vous fournissez des informations aux entités gouvernementales. .
- Examinez et comprenez les exigences formulées par les clients gouvernementaux avant d'émettre des propositions et/ou d'accepter des contrats.
- N'aidez pas les clients gouvernementaux à préparer des cahiers des charges ou à se soustraire exigences relatives aux marchés publics.
- Ne vous écartez pas des exigences des contrats gouvernementaux, ne fournissez pas des produits ou des services supplémentaires, ne remplacez pas les biens et les services à livrer, ou d'accorder des concessions au client sans l'approbation écrite du service juridique et du GO habilité à conclure des contrats.
- Ne sollicitez pas et n'acceptez pas d'informations internes du gouvernement concernant son processus de sélection ou la proposition d'un concurrent.
- N'offrez pas, ne promettez pas, n'effectuez pas et n'autorisez pas la remise de quoi que ce soit de valeur à un employé du gouvernement qui serait contraire à la politique de l'entreprise.
- N'entamez jamais de discussions avec des employés du gouvernement ou des personnes de leur entourage au sujet d'un éventuel emploi chez GE HealthCare sans l'approbation appropriée du service juridique et des ressources humaines.

Responsabilités supplémentaires pour certains collègues cherchant à obtenir des contrats avec un état ou un gouvernement local des États-Unis :

- Si vous êtes un cadre, un directeur, un employé commercial ou un directeur des ventes de GE HealthCare et que vous cherchez à obtenir des contrats avec l'État ou le gouvernement local des États-Unis, vous devez demander une autorisation préalable pour vos contributions politiques personnelles afin de vous conformer aux lois locales et d'État sur le « pay to play » (payer pour jouer).



l'intégrité en action

Q : Un ingénieur du gouvernement américain que j'ai rencontré lors de mon précédent emploi m'a proposé de m'informer sur les critères spécifiques que le gouvernement utilisera pour évaluer les offres concernant un achat à venir. Il dit qu'il veut s'assurer que nous avons une chance équitable d'obtenir le contrat. Puis-je accepter son offre ?

R : Pas sans avoir déterminé au préalable s'il a obtenu l'autorisation expresse du représentant gouvernemental ayant autorité. Si l'ingénieur vous indique que le représentant gouvernemental en question l'a autorisé à vous briefer, consignez par écrit la conversation.



Coin d'aide

- [Politique sur la collaboration avec les gouvernements du S&L](#)

Relations avec les fournisseurs

Nous nous engageons avec les fournisseurs de manière légale et équitable.



La culture chez GE HealthCare

- Nous ne faisons appel qu'à des fournisseurs qui partagent notre engagement en matière d'intégrité, qui sont qualifiés pour fournir les biens et services pour lesquels ils sont sélectionnés et qui respectent toutes les lois et réglementations applicables ainsi que les attentes de GE HealthCare.
- Nous exigeons de tous les fournisseurs qu'ils se conforment au Guide d'intégrité GE HealthCare à l'attention des fournisseurs, prestataires et consultants de GE HealthCare (le « [Guide d'intégrité des fournisseurs](#) »).
- Nous faisons preuve de diligence raisonnable à l'égard de tous les fournisseurs avant de travailler avec eux. Seule notre équipe Sourcing est habilitée à engager l'entreprise dans des contrats de fournisseurs.
- Nous protégeons les informations de GE HealthCare et des fournisseurs, y compris les informations confidentielles et exclusives et les données personnelles.
- Nous traitons tous les fournisseurs de manière équitable et respectueuse.



Exemples de signaux d'alerte des fournisseurs à examiner

- Conditions dangereuses dans les installations des fournisseurs
- Employés du fournisseur qui semblent être mineurs ou soumis au travail forcé
- Suspicion de mépris par les fournisseurs des normes environnementales dans leurs installations
- Fournisseurs n'ayant aucun historique d'activité dans la juridiction où nous souhaitons les engager
- Fournisseurs n'ayant pas une expérience suffisante dans le domaine



Votre rôle

- Suivez la procédure d'appel d'offres et d'intégration des fournisseurs.
- Signalez tout problème ou préoccupation que vous observez concernant les installations des fournisseurs, au traitement des employés, sous traitants et aux pratiques commerciales.
- Protégez les informations confidentielles et exclusives de GE HealthCare, y compris, le cas échéant, au moyen d'un accord de confidentialité.
- Protégez toute information confidentielle ou donnée personnelle qu'un fournisseur met à la disposition de GE HealthCare.
- Évitez les conflits d'intérêts potentiels lors de la sélection d'un fournisseur et ne jamais accepter de cadeaux inappropriés ni d'autres objets de valeur.



Coin d'aide

- [Politique en matière de relations avec les fournisseurs du S&L](#)
- [Guide d'intégrité des fournisseurs.](#)

Nous agissons avec intégrité



Lutte contre le blanchiment d'argent

Nous protégeons GE HealthCare des activités de blanchiment d'argent.



La culture chez GE HealthCare

- Nous ne traitons qu'avec des clients réputés qui sont impliqués dans de véritables activités commerciales et dont les fonds proviennent de sources légitimes.
- Nous mettons en place des contrôles appropriés au sein de GE HealthCare pour prévenir, détecter et gérer les risques de blanchiment d'argent.



Exemples de signaux d'alerte de blanchiment d'argent à examiner

- Les structures de transaction inhabituellement complexes
- les tentatives d'un client de fournir de fausses informations pour ouvrir un compte
- les offres de paiement en espèces ou de trop-payés suivies de demandes de remboursement
- Les commandes, achats ou paiements inhabituels ou incompatibles avec le commerce ou l'activité d'un client
- les transferts de fonds inhabituels vers ou depuis des pays non liés à la transaction
- Les transactions qui auraient pu être structurées de manière à échapper aux exigences d'enregistrement ou de déclaration.



Votre rôle

- Sachez que le blanchiment d'argent peut se produire dans toute relation commerciale impliquant le transfert ou la réception de fonds, y compris de la part de clients, de fournisseurs, de distributeurs, de contreparties et d'agents.
- Comprenez et surveillez les signaux d'alerte dans vos activités et engagements commerciaux. Surveillez les signaux d'alerte tout au long de la durée de la relation de chaque partie avec GE HealthCare.
- Suivez les normes de l'entreprise [Connaissez votre partenaire commercial](#) / [Connaissez votre fournisseur](#) afin de garantir que toutes les parties sont contrôlées sur la base des listes de surveillance et qu'elles font l'objet d'une diligence raisonnable en temps voulu.
- Prenez des mesures raisonnables pour comprendre et identifier chaque bénéficiaire effectif de la partie, c'est-à-dire la personne qui exerce le contrôle effectif ultime sur l'entité juridique.
- Si vous gérez des paiements entrants, sachez qui effectue le paiement, d'où il provient et pourquoi.



l'intégrité en action

- Q : Les paiements à des tiers sont-ils acceptables (par exemple, une entité qui paie pour le compte d'une autre) ?
- R : Cela dépend. Par exemple, il peut arriver qu'une institution financière paie pour le compte de notre client dans le cadre d'un bail ou d'un prêt. Cela peut être acceptable si la relation peut être expliquée et si toutes les parties liées au financement ont fait l'objet d'une vérification appropriée. Demandez au service juridique ou de conformité de vous aider à garantir l'adéquation et la conformité de la politique lors de l'approbation de tout paiement effectué par un tiers. Discutez de toute question relative à la politique avec le service juridique ou le service de conformité.



Coin d'aide

- [Politique de lutte contre le blanchiment d'argent du S&L](#)
- [Norme d'entreprise en matière de lutte contre le blanchiment d'argent](#)
- [Connaitre son client \(KYC\) / Connaitre son fournisseur \(KYS\)](#)

Conflits d'intérêts

Nous divulguons et gérons les conflits d'intérêts.



La culture chez GE HealthCare

- Chez GE HealthCare, nous prenons toujours les décisions commerciales en fonction de ce qui est objectivement meilleur pour GE HealthCare, et jamais en fonction de ce qui est personnellement meilleur pour nous.
- Nous évitons tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu avec GE HealthCare. Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter un conflit d'intérêts ou en cas de doute, nous signalons le conflit à l'entreprise.
- Nous comprenons qu'une divulgation affirmative ne signifie pas nécessairement qu'il existe un conflit réel ou que l'activité est inappropriée. La divulgation anticipée et complète de tout conflit potentiel permet à l'entreprise d'éviter les situations susceptibles d'enfreindre notre [Politique en matière de conflits d'intérêts](#).



Exemples de conflits potentiels à divulguer

- Intérêts financiers dans une société où vous pourriez personnellement affecter ou bénéficier financièrement des activités de GE HealthCare avec cette société.
- Travailler avec, embaucher ou superviser d'autres personnes avec lesquelles vous entretenez une relation personnelle étroite.
- Emploi extérieur, articles ou conférences (rémunérés ou non)
- Participation à des conseils d'administration externes
- Cadeaux de fournisseurs ou d'autres tiers



Votre rôle

- Ne vous engagez pas dans un travail extérieur (rémunéré ou non) lié aux activités de GE HealthCare ou susceptible d'affecter négativement votre travail pour GE HealthCare.
- N'utilisez pas les ressources, la propriété intellectuelle, le temps ou les installations de GE HealthCare à des fins personnelles.
- Dévoilez les conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus par voie électronique à l'aide du questionnaire sur les conflits d'intérêts lorsque vous rejoignez GE HealthCare et mettez-le à jour lorsque cela vous est demandé.
- [Mettez votre questionnaire à jour ici](#) avant d'intervenir dans une situation qui pose un conflit potentiel ou perçu.
- Si vous avez des difficultés à accéder au questionnaire en ligne, envoyez un courriel à GEHC.COI@gehealthcare.com.



l'intégrité en action

- Q : Je souhaite siéger au conseil d'administration d'une société qui opère dans le secteur des soins de santé, mais pas dans un domaine en concurrence avec nos activités. Puis-je le faire ?
- R : C'est possible. Avant de le faire, divulguez le conflit potentiel [ici](#). Ajoutez tous les détails pertinents afin que l'entreprise puisse déterminer si cela pourrait nuire aux feuilles de route des produits actuels ou futurs ou au développement des activités, si cela pose un risque de divulgation d'informations confidentielles et si cela interfère avec vos responsabilités au sein de GE HealthCare.
- Q : Les membres de la famille peuvent-ils travailler pour un client ou un concurrent ?
- R : C'est bien possible, mais cela dépend de la nature de vos interactions avec le client ou le concurrent et du rôle du membre de votre famille chez le client ou le concurrent. Déclarez la relation [ici](#) afin que la société puisse vous aider à éviter un conflit d'intérêts potentiel et à gérer la situation.



Coin d'aide

- [Politique en matière de conflits d'intérêts de S&L](#)
- [Politique relative aux cadeaux des fournisseurs](#)
- [Mettez à jour votre questionnaire de divulgation des conflits d'intérêts](#)

Culture et appartenance

Nous travaillons ensemble pour créer une culture où chaque collègue se sent connecté, valorisé et habilité à donner le meilleur de lui-même.



La culture chez GE HealthCare

Nous sommes convaincus qu'une **culture d'appartenance pour tous** permet de tirer le meilleur de nos collaborateurs et nous aide à attirer et à retenir les meilleurs talents. Lorsque chaque voix est entendue et chaque point de vue pris en compte, nous libérons la créativité et la perspicacité nécessaires pour développer des produits et des solutions innovants qui répondent aux divers besoins des communautés que nous servons.

- Nous alignons notre stratégie culture et appartenance sur nos principes de fonctionnement culturels.
- Nous adoptons un état d'esprit de croissance et créons des opportunités pour que chaque voix soit entendue afin que chacun se sente capable de livrer le meilleur de son potentiel.
- Nous savons que tous les collègues de GE HealthCare jouent un rôle important dans la promotion de notre culture d'appartenance pour tous.
- Nous sommes convaincus que des collègues ayant des expériences, des parcours et des idées différents, travaillant dans une culture d'appartenance pour tous, stimuleront l'innovation, accéléreront la croissance, amélioreront les performances de l'entreprise, impliqueront nos collègues et amélioreront les résultats en matière de santé à l'échelle mondiale.
- Nous alignons notre stratégie culture et appartenance sur quatre dimensions clés :
 - › **Réimaginer notre écosystème de talents** : Nous améliorons continuellement nos écosystèmes de talents afin de garantir des opportunités et des expériences équitables à nos collègues et de développer les talents de demain.
 - › **Amplifier toutes les voix** : Nous créons délibérément un environnement où nous accueillons, valorisons et tirons parti des perspectives diverses de nos collègues, clients et patients.
 - › **Maximiser les partenariats** : Nous cultivons nos relations internes et externes afin d'accélérer le développement de solutions innovantes et d'étendre notre impact et notre marque au sein des communautés.
 - › **Accélérer la responsabilisation** : Nous nous tenons mutuellement responsables de notre culture et de notre stratégie d'appartenance à tous les niveaux de l'organisation.



Votre rôle

- Examiner [la stratégie de culture et d'appartenance de GE HealthCare](#).
- Prenez des mesures pour favoriser un environnement inclusif où chaque personne se sent vue, valorisée, respectée et capable de contribuer.
- Soyez conscient de vos propres préjugés. Soyez ouvert aux différents points de vue et tenez-en compte lors de vos prises de décision.
- Envisagez de rejoindre un [Groupe de ressources de la prochaine génération](#) en tant que membre ou allié.



Coin d'aide

- [Culture et appartenance page d'accueil](#)
- [Stratégie de culture et d'appartenance de GE HealthCare](#)
- [Groupes de ressources de la prochaine génération](#)

Gestion des risques d'entreprise (ERM)

Nous évaluons et atténuons de manière proactive les risques liés aux activités de GE HealthCare.



La culture chez GE HealthCare

- Nous identifions, évaluons et gérons les risques dans la poursuite de nos objectifs stratégiques afin d'atténuer les défis et de garantir la sécurité et l'efficacité de nos produits et services.
- Nous comprenons que le terme « risque », dans ce contexte, fait référence à la probabilité et à l'impact potentiel de menaces ou d'opportunités significatives et mesurables pour l'entreprise. L'ERM est « la culture, les capacités et les pratiques, intégrées à la définition de la stratégie et à la performance, sur lesquelles les organisations s'appuient pour gérer les risques dans la création, la préservation et la réalisation de la valeur ».
- Nous savons qu'un manque de gestion appropriée des risques peut entraîner une interruption des activités, un préjudice pour les patients et nos collègues, des pertes financières ou une atteinte à la réputation de GE HealthCare.
- Nous savons que chaque employé est responsable de la gestion des risques au sein de GE HealthCare.
- Nous reconnaissons que les dirigeants de GE HealthCare doivent donner l'exemple d'un comportement approprié en matière de prise de risques en soutenant la gestion des risques, en intégrant les informations relatives aux risques dans la prise de décision et en faisant preuve de transparence à l'égard des risques en recherchant des points de vue diversifiés.



Avantages de la gestion des risques

- Une expérience solide dans la gestion des risques augmentent les chances de pouvoir identifier les risques susceptibles de compromettre notre capacité à réaliser nos priorités stratégiques.
- L'identification précoce des risques nous permet d'agir sur les opportunités potentielles et de prévenir les menaces, ou de réduire leur impact, grâce à l'amélioration de la prise de décision, de la planification et de l'établissement des priorités.



Votre rôle

- Restez vigilant face aux risques potentiels susceptibles d'avoir un impact sur les activités et les opérations de GE HealthCare.
- Signalez tout risque nouveau ou changeant susceptible d'avoir un impact sur nos activités ou nos opérations à votre responsable personnel ou par l'intermédiaire du [Programme des médiateurs](#)
- Favorisez la mise en place d'un environnement de communication ouvert où les risques sont librement discutés et où tous nos collègues se sentent en confiance pour s'exprimer sans crainte de représailles.



Coin d'aide

- [Programme des médiateurs](#)

Environnement, société et gouvernance (ESG)

Nous contribuons à un avenir plus éthique et plus durable.



La culture chez GE HealthCare

- Nous nous efforçons de permettre un diagnostic et un traitement plus précoces, meilleurs et plus rapides pour un plus grand nombre de personnes dans le besoin, tout en réduisant ou en éliminant notre impact sur l'environnement, en servant notre personnel et nos communautés et en opérant avec intégrité.
- Nous reconnaissons l'importance des questions ESG dans l'ensemble de nos activités et pour nos principales parties prenantes, et nous nous efforçons d'intégrer les considérations ESG dans notre processus décisionnel et notre culture.
- Nous nous efforçons de réduire l'impact environnemental tout au long du cycle de vie de nos activités et de nos produits.
- Nous soutenons nos collègues et nos communautés et contribuons à élargir l'accès des patients à des soins de qualité.
- Nous sommes transparents vis-à-vis des actionnaires, des clients et des partenaires en ce qui concerne les principaux sujets liés au développement durable.
- Nous pensons que tous les collègues de GE HealthCare jouent un rôle important dans le fonctionnement d'une entreprise responsable, éthique et transparente.
- Nous respectons toutes les lois et réglementations relatives aux sujets ESG, tels que les droits de l'homme, la qualité et l'ESS. Voir d'autres sections de *The Spirit & The Letter* pour plus d'informations sur ces sujets.



Votre rôle

- Consultez les [Déclarations publiques de GE HealthCare sur l'ESG](#) pour comprendre nos programmes et nos initiatives.
- Soutenez la mise en œuvre des programmes ESG de l'entreprise et participez aux initiatives locales liées à votre région ou à votre segment.
- Proposez de nouvelles idées ou pratiques de développement durable à la direction ou à votre responsable du personnel.
- Respectez l'ensemble des politiques, normes et processus de l'entreprise relatifs aux questions ESG.

Coin d'aide

- [L'ESG chez GE HealthCare](#)
- [Rapport sur le développement durable de GE HealthCare](#)

La concurrence loyale

Nous gagnons grâce à notre intégrité.



La culture chez GE HealthCare

- Nous pensons qu'un monde où les soins de santé ne connaissent pas de limites ne peut être atteint que par une concurrence libre et loyale, protégée par la loi.
- Nous pensons qu'une concurrence efficace et des relations équitables avec nos clients et nos fournisseurs favorisent l'innovation et la productivité, au bénéfice de nos clients, de nos entreprises et de la société.
- Nous déterminons notre stratégie commerciale de manière indépendante, prenons des décisions commerciales indépendantes et ne concluons pas d'accords anticoncurrentiels avec des concurrents, des clients, des distributeurs, des agents de vente, des fournisseurs ou tout autre tiers.
- Nous respectons les lois antitrust et les lois sur la concurrence dans toutes nos activités.
- Nous respectons les lois sur les appels d'offres et l'objectif d'un traitement juste et équitable des soumissionnaires.
- Nous n'utilisons pas notre position dominante sur le marché pour nous livrer à des transactions déloyales.
- Nous ne rencontrons ou ne communiquons avec nos concurrents que si nous avons une raison commerciale légitime et nous nous assurons qu'il n'y a pas de problème d'antitrust lors de ces échanges.



Votre rôle

- Comprenez et suivez nos politiques, procédures et lignes directrices en matière d'ententes et d'abus de position dominante.
- Gagnez sur la base du mérite, en persuadant par l'excellence de nos produits, de nos innovations et de nos services.
- Assurez-vous d'avoir une raison professionnelle légitime lorsque vous rencontrez des concurrents et évitez tout contact avec des concurrents qui pourrait donner l'impression d'accords, d'ententes ou d'alignements inappropriés. Prenez activement vos distances si d'autres personnes divulguent des informations sensibles sur la concurrence et informez-en rapidement le service juridique ou le service de conformité.
- Soyez prudent dans toutes vos interactions avec des concurrents réels ou potentiels afin d'éviter ne serait-ce que l'impression d'un accord inapproprié. Les accords tacites ou implicites, ou simplement l'apparence d'une injustice ou d'une tromperie, peuvent nuire à la réputation et engager la responsabilité juridique de l'entreprise, y compris des amendes importantes, voire des peines d'emprisonnement.
- Ne proposez pas et ne concluez pas d'accord, d'entente ou d'alignement avec un concurrent réel ou potentiel sur un aspect quelconque de la concurrence, y compris des accords ou des alignements sur les prix, les offres, les conditions de l'accord ou la répartition des marchés ou des clients.
- Évitez toute discussion ou tout accord avec d'autres entreprises ayant pour but de refuser d'embaucher ou de solliciter les employés de l'autre entreprise, et ne discutez pas des salaires ou des avantages avec d'autres entreprises qui sont en concurrence pour le même vivier de talents.
- Ne divulguez pas, ne recevez pas et n'échangez pas d'informations sensibles sur le plan de la concurrence avec un concurrent réel ou potentiel ou son représentant, que ce soit en personne, par voie électronique ou lors d'une réunion sectorielle.
- Ne sollicitez jamais de devis de concurrents ou d'informations sensibles de la concurrence auprès de clients ou d'anciens employés d'un concurrent ou de toute autre tierce partie.
- Contactez le service juridique ou le service de la conformité si vous avez besoin de conseils sur ces questions.



l'intégrité en action

Q : Un client m'a proposé de me montrer le devis d'un concurrent pour que je puisse comparer le nôtre. Que dois-je faire ?

A : Vous devez poliment décliner l'offre. Le devis d'un concurrent est une information sensible de la concurrence. Ne demandez jamais et n'acceptez jamais d'un client ou d'une autre source des documents marqués comme confidentiels ou dont vous pensez qu'ils contiennent des informations confidentielles ou sensibles du point de vue de la concurrence. Si vous entrez en possession d'informations confidentielles ou sensibles de la concurrence provenant d'un concurrent, veillez à contacter rapidement le service juridique ou le service de la conformité, qui vous aidera à déterminer la marche à suivre. N'oubliez pas qu'il peut s'agir d'une question de temps et qu'une action immédiate s'impose.



Coin d'aide

- [Politique de concurrence loyale de S&L](#)
- [Procédure antitrust lors des transactions](#)

Le délit d'initiés et la divulgation d'informations privilégiées

Nous utilisons et protégeons correctement la confidentialité des informations matérielles non publiques.



La culture chez GE HealthCare

- Nous comprenons que la politique de GE HealthCare exige que toute personne en possession d'informations matérielles non publiques en préserve la confidentialité.
- Nous n'utilisons ni ne partageons les informations matérielles non publiques à des fins personnelles. Nous comprenons que notre politique interdit les délits d'initiés et les tuyaux sur les actions, définis comme suit :
 - › **Délit d'initié** : L'achat ou la vente de titres (tels que des actions ou des obligations) de GE HealthCare ou de toute autre société, alors que nous avons connaissance d'informations matérielles non publiques susceptibles d'influer sur le prix de ces titres.
 - › **Recommandation d'achat ou de vente d'actions** : Recommander ou suggérer à quelqu'un d'autre d'acheter ou de vendre des titres de GE HealthCare ou de toute autre société, alors que nous avons connaissance d'informations matérielles non publiques concernant cette société.



Exemples d'informations susceptibles d'être importantes

- Recettes, bénéfices, marges, flux de trésorerie et autres résultats et prévisions financiers
- Acquisitions, cessions ou autres transactions transformatrices de grande envergure
- Réorganisations, dépréciations, modifications ou retraitements des résultats financiers historiques
- Changements dans la direction de l'entreprise
- Poursuites, réclamations ou enquêtes importantes
- Questions d'audit.



Votre rôle

- Ne vous livrez pas à des délits d'initiés.
- Ne partagez pas d'informations matérielles non publiques avec des personnes extérieures à GE HealthCare, à moins que cela ne soit nécessaire aux activités commerciales de GE HealthCare et que des contrôles appropriés soient en place (tels qu'un accord de non-divulgence avec un fournisseur).
- Ne discutez pas d'informations matérielles non publiques de GE HealthCare avec votre famille ou vos amis.
- Ne proposez pas vos services de consultant ou de conseiller indépendant en dehors de GE HealthCare sur des questions commerciales entrant dans le champ de votre emploi chez GE HealthCare.



l'intégrité en action

- Q : Au cours d'une réunion d'équipe, j'ai appris que GE HealthCare prévoyait d'acquérir une autre société. Puis-je acheter des actions de cette société avant que l'acquisition ne soit annoncée ? Qu'en est-il de l'achat d'actions GE HealthCare ?
- R : Non et non. Si vous apprenez que GE HealthCare envisage d'acheter une société ou de conclure un contrat important, supposez que l'information est importante et non publique jusqu'à ce que GE HealthCare ait annoncé publiquement la transaction et que le marché ait eu le temps d'absorber l'information.



Coin d'aide

- Politique en matière de délits d'initiés de S&L
- Politique en matière d'opérations sur titres

Politique en matière de conformité aux règles du commerce international (ITC)

Nous respectons toutes les lois et réglementations en matière de contrôle des exportations, de sanctions économiques et commerciales et de douanes.



La culture chez GE HealthCare

- Nous respectons les contrôles commerciaux mondiaux et les sanctions économiques qui nous interdisent ou nous limitent de faire des affaires avec certains pays, entités et individus.
- Nous nous conformons aux exigences douanières applicables à l'importation et à l'exportation de marchandises.
- Nous appliquons des politiques concernant les États soutenant le terrorisme (SST) et les programmes de sanctions qui requièrent l'autorisation du gouvernement pour procéder à une transaction.



Coin d'aide

- [Politique en matière de conformité aux règles du commerce international S&L](#)
- [Connaissez votre partenaire commercial / Connaissez votre fournisseur](#)
- [Procédure douanière du prestataire de services administratifs \(ASP\)](#)
- [Norme d'entreprise pour les contrôles à l'exportation](#)
- [Norme douanière pour les entreprises](#)



Termes clés

- **Qu'est-ce qu'une importation ?** C'est le mouvement d'un objet physique dans un pays à partir d'un autre pays. Tous les pays réglementent l'importation de marchandises et imposent des droits et des taxes en fonction de la valeur des marchandises. Les exigences en matière d'importation et de douane portent généralement sur les biens matériels et non sur les transferts immatériels.
- **Qu'est-ce qu'une exportation ?** Le mouvement d'un article physique, d'un logiciel ou d'une technologie d'un pays vers un autre pays, ou vers un ressortissant d'un autre pays. De nombreux pays réglementent les exportations en fonction de la sensibilité des articles du point de vue de la sécurité nationale ou de la politique étrangère. Les exportations peuvent inclure des transferts de technologie par le biais de courriels, de téléchargements de logiciels, de transferts de fichiers et de discussions, en plus de l'envoi de marchandises.



Votre rôle

- Demandez conseil à l'équipe ITC ou au service juridique si vous avez des doutes sur la manière de procéder lors d'une transaction d'exportation ou d'importation.
- Ne faites appel qu'à des agents en douane agréés par GE HealthCare.
- Respectez toutes les procédures commerciales relatives à l'importation de marchandises.
- Fournissez des informations précises, complètes et opportunes à l'équipe des douanes pour les transactions d'importation, y compris la classification des marchandises.
- Veillez à vous conformer pleinement aux exigences des programmes spéciaux avant de demander des taux de droits réduits, des contrôles à l'exportation et le respect des sanctions.
- Utilisez la classification correcte des exportations de biens, de logiciels et de technologies afin de déterminer s'ils nécessitent une autorisation gouvernementale pour l'exportation.
- Suivez les normes de l'entreprise [Connaissez votre](#) / [Connaissez votre fournisseur](#) pour garantir la vérification de la liste de surveillance.
- Veillez à ce que vos exportations ne favorisent pas des utilisations finales interdites, telles que la prolifération nucléaire et les utilisations finales militaires dans certains pays.
- Évitez toute transaction d'affaires avec des pays à statut spécial et/ou des pays sanctionnés sans autorisation.
- Ne prenez jamais part à un boycott en défaveur ou pratique restrictive.

Rapports et archivage

Nous créons, conservons et communiquons des documents financiers et commerciaux exacts.



La culture chez GE HealthCare

- Nous reflétons de manière précise et complète la substance économique et commerciale des activités de l'entreprise, conformément aux principes comptables généralement acceptés et aux normes et réglementations en matière de comptabilité et d'information financière.
- Nous préparons en temps voulu des informations financières précises et complètes qui seront utilisées dans les rapports destinés à la direction, aux investisseurs, aux autorités de réglementation et aux autres parties prenantes.
- Nous veillons à ce que les décisions de gestion reposent sur une analyse financière solide, elle-même fondée sur des faits complets et sur une prise en compte appropriée des risques à court et à long terme.
- Nous nous conformons à toutes les politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois et réglementations applicables en matière de conservation des documents et des archives.
- Nous maintenons des processus et des contrôles internes efficaces qui reflètent fidèlement les transactions ou les événements, et qui préviennent ou détectent les transactions inappropriées.



Exemples de signaux d'alerte en matière de déclaration et de tenue de registres à examiner

- Résultats financiers qui semblent contredire les performances sous-jacentes
- Contournement des procédures d'examen et d'approbation
- Informations incomplètes ou trompeuses sur le contenu ou la déclaration d'une transaction.



Votre rôle

- Protégez les actifs physiques, financiers et de propriété intellectuelle de GE HealthCare.
- Conservez des registres complets, précis et à jour qui reflètent de manière appropriée toutes les transactions commerciales.
- Veillez à ce que les documents soient exacts et complets, et respectez les politiques de conservation et d'élimination des documents de l'entreprise.
- Ne déformez pas les résultats financiers ou les indicateurs non financiers (indicateurs sur lesquels les décisions opérationnelles sont souvent basées) dans le but d'atteindre les objectifs de performance.
- Obtenez l'approbation de la direction du contrôle ou des relations avec les investisseurs avant de divulguer des informations financières de GE HealthCare à quiconque en dehors de l'entreprise.
- Ne vous engagez jamais dans des transactions inappropriées, y compris celles qui déforment sciemment les rapports d'autres parties telles que les clients ou les fournisseurs.
- Demandez l'aide de votre équipe de contrôle, du service de conformité ou du [Programme de médiation](#) si vous avez connaissance d'une transaction douteuse et signalez les signaux d'alerte.



Coin d'aide

- [Politique de déclaration et d'archivage de S&L](#)
- [Programme des médiateurs](#)

Recherche & développement de produits

Nous nous engageons à mener la recherche et le développement de produits de manière sûre et éthique.



La culture chez GE HealthCare

- Nous nous engageons à respecter les normes éthiques, scientifiques et cliniques, et à nous conformer à toutes les lois et réglementations, dans toutes les activités de recherche et de développement de produits dans le monde entier.
- Nous nous engageons à protéger et à assurer la sécurité des animaux et des êtres humains dans le cadre de la recherche et du développement de produits.
- Nous recherchons et développons des produits sur la base d'un besoin commercial légitime, et non dans l'intention d'obtenir ou de conserver un avantage commercial.
- Nous ne proposons ni n'accordons de soutien à la recherche ou au développement de produits pour inciter à l'achat de produits ou de services.
- Nous fournissons des informations véridiques et précises sur nos activités de recherche et de développement de produits d'une manière juste et équilibrée lorsque nous interagissons avec un HCP ou un HCI ou une publication scientifique.



Conseils pour la recherche et le développement de produits

- Lorsque nous nous engageons dans la recherche et le développement de produits, nous ne payons pas plus que la juste valeur marchande des services.
- Les règles régissant le paiement ou la fourniture de quoi que ce soit à ceux qui mènent la recherche ou le développement de produits sont complexes et peuvent différer d'un pays à l'autre. Nous nous conformons à la politique du pays ou de la région où la recherche et le développement de produits ont lieu.
- Afin de préserver l'indépendance des activités de recherche et de développement de produits, les activités liées au soutien ou au financement de la recherche et du développement de produits doivent être séparées des activités commerciales.
- Nous nous engageons à respecter toutes les conditions contractuelles.



Votre rôle

- Veillez à ce que la recherche et le développement de produits soient conformes à la mission et au code de d'éthique de l'organisation ou de l'association sous contrat.
- Soyez conscients des normes scientifiques et cliniques.
- Respectez toutes les lois et réglementations qui s'appliquent à de la recherche et au développement de produits.
- Si vous avez des questions concernant la recherche ou le développement de produits, contactez l'équipe juridique ou l'équipe de conformité de votre région.



Coin d'aide

- [Politique globale pour les interactions](#)
- [Politique de séparation de la conformité mondiale](#)
- [Politique de conformité mondiale PDx de GE HealthCare - Séparation des activités de recherche et des activités médicales/cliniques des activités commerciales dans le domaine du diagnostic pharmaceutique](#)
- [Directive opérationnelle de conformité de la recherche de GE HealthCare — Demandes de recherche dans les marchés publics](#)



Nous protégeons les données sensibles

L'utilisation acceptable

Nous utilisons les informations de GE HealthCare et les ressources d'information de GE HealthCare de manière responsable.



La culture chez GE HealthCare

- Nous utilisons et protégeons les informations concernant notre entreprise, nos clients, nos collègues et nos fournisseurs conformément à nos politiques et aux lois en vigueur.
- Nous comprenons que les ressources d'information de GE HealthCare peuvent être contrôlées conformément aux lois en vigueur afin de protéger la sécurité de GE HealthCare et des informations de GE HealthCare, de maintenir les activités de GE HealthCare et de se nous conformer aux lois en vigueur et aux obligations commerciales.



Que sont les ressources d'information de GE HealthCare ?

- Toute information que nous souhaitons garder confidentielle pour protéger notre marque et notre réputation
- Il peut s'agir, par exemple, de listes de clients, de données financières, de propriété intellectuelle, de listes de fournisseurs et de tiers, de contrats ou d'accords de travail, de plans de marketing et de promotion et d'informations sur des acquisitions, des investissements ou des collaborations potentiels
- Tous les systèmes, appareils ou autres technologies gérés et approuvés par GE HealthCare pour traiter, stocker ou transmettre les informations de GE HealthCare
- Tous les équipements possédés ou loués par GE HealthCare, y compris les ordinateurs, les appareils mobiles et les tablettes
- Les autres équipements, tels que les appareils mobiles personnels, qui ont été approuvés dans le cadre de l'activité de GE HealthCare (c.-à-d., ceux inclus dans le programme Bring Your Own Device (Apportez votre propre appareil))



Votre rôle

- Stockez les informations de GE HealthCare uniquement dans les ressources d'information de GE HealthCare.
- N'utilisez votre identité GE HealthCare (par exemple, titre ou rôle GE HealthCare, adresse électronique ou justificatifs d'identité) que lorsque cela est approuvé par la politique et à des fins commerciales de GE HealthCare.
- Restituez les ressources d'information de GE HealthCare lorsqu'elles ne sont plus nécessaires ou qu'elles ont été remplacées, et lorsque vous quittez GE HealthCare.
- Limitez l'utilisation non professionnelle des ressources d'information de GE HealthCare, de l'accès à Internet, du forfait de données mobiles et du courrier électronique à une durée/quantité raisonnable. Cette utilisation ne doit pas abuser du temps et/ou des ressources de la société, enfreindre la législation locale ou toute politique, norme ou directive de GE HealthCare, ou interférer avec votre travail.
- Évitez de stocker, conserver ou de sauvegarder des informations de GE HealthCare sur des ordinateurs, des appareils mobiles, des supports amovibles ou des systèmes de stockage dans le cloud appartenant à l'intéressé ou n'appartenant pas à GE HealthCare.
- N'utilisez pas d'équipements ou de technologies interdits par GE HealthCare ou une entité gouvernementale.
- N'utilisez pas les ressources d'information de GE HealthCare à des fins illégales, telles que l'accès à des documents distribués illégalement qui sont sexuellement explicites ou autrement inappropriés.
- Signalez toute préoccupation concernant l'utilisation appropriée ou la protection des informations de GE HealthCare ou des ressources d'information de GE HealthCare via le [Portail de cybersécurité](#) ou en contactant votre responsable personnel, le [Programme de médiation](#), le service juridique, le service de protection de la vie privée, le service de sécurité de l'information ou le service de conformité.



l'intégrité en action

Q : Je suis loin de mon ordinateur fourni par GE HealthCare et j'ai besoin de contacter un collègue au sujet d'un projet sur lequel nous travaillons. Puis-je lui envoyer un courriel à partir de mon compte de messagerie personnel ?

R : Non, vous ne pouvez pas utiliser votre compte de messagerie personnel dans le cadre des activités de GE HealthCare. Cela inclut les communications professionnelles avec des collègues, des clients ou des fournisseurs, ainsi que l'envoi de documents exclusifs ou sensibles de GE HealthCare.

Q : Puis-je envoyer par e-mail des informations de GE HealthCare à un fournisseur n'ayant pas d'adresse électronique GE HealthCare ?

R : Non. Utilisez les dossiers partagés Box pour le faire.

Coin d'aide

- [Politique d'utilisation acceptable de S&L](#)
- [Portail de cybersécurité](#)
- [Programme des médiateurs](#)

Cybersécurité

Nous protégeons nos systèmes, réseaux et appareils contre le vol, la perte ou l'accès non autorisé.



La culture chez GE HealthCare

- Nous protégeons les ressources d'information de GE HealthCare et les nombreuses informations de GE HealthCare qu'elles contiennent.
- Nous concevons les ressources d'information et les produits de GE HealthCare en tenant compte de la sécurité et nous appliquons plusieurs couches de contrôles de sécurité.
- Nous contrôlons les ressources d'information de GE HealthCare (conformément à la législation en vigueur) afin de protéger la sécurité de notre entreprise et de nos informations, de maintenir les activités de GE HealthCare et de nous conformer à la législation en vigueur et à nos obligations commerciales.
- Nous exigeons des tiers qui traitent les informations de GE HealthCare en notre nom qu'ils appliquent des contrôles de sécurité de l'information conformes à nos normes, et nous évaluons ces contrôles.



Conseils pour sécuriser les ressources

- Sécurisez les copies physiques des informations de GE HealthCare et des ressources d'information de GE HealthCare lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- Utilisez des mots de passe robustes, ne les communiquez à personne et ne mélangez pas les mots de passe personnels et professionnels.
- Conservez les données de GE HealthCare sur les systèmes gérés par GE HealthCare. N'utilisez pas de courrier électronique personnel, de sites Internet non approuvés ou d'appareils ou de systèmes de stockage personnels avec les données de l'entreprise.
- Évitez de vous connecter à des réseaux Wi-Fi publics ou non sécurisés.
- Évitez de cliquer sur les liens des courriels ou d'ouvrir les pièces jointes provenant d'expéditeurs inconnus et signalez tout courriel suspect à l'aide du bouton **Signaler le message** dans Outlook.
- N'utilisez que des systèmes d'IA approuvés. Lorsque vous publiez des informations en ligne ou que vous interagissez avec des systèmes d'IA non approuvés, ne divulguez pas les secrets commerciaux de GE HealthCare, les informations exclusives ou d'autres informations commercialement sensibles.



Votre rôle

- Utilisez uniquement les ressources d'information de GE HealthCare pour lesquelles vous avez une autorisation.
- N'installez que des applications approuvées sur les ressources d'information de GE HealthCare.
- N'utilisez pas de courrier électronique personnel, d'appareils non approuvés ou de logiciels non approuvés pour gérer les activités de GE HealthCare.
- Comprenez les conditions d'utilisation des applications de collaboration de GE HealthCare, y compris la manière dont les applications doivent être utilisées et les types de données autorisés dans chaque application.
- Veillez à ce que toute information de GE HealthCare partagée avec un tiers soit transmise à l'aide d'une méthode approuvée et sécurisée et qu'elle soit protégée de manière appropriée par le tiers.



l'intégrité en action

- Q : Puis-je utiliser WhatsApp sur mon appareil mobile GE HealthCare ?
- R : WhatsApp peut être installé sur les appareils mobiles de GE HealthCare pour un usage personnel. Cependant, WhatsApp ne doit pas être utilisé dans le cadre des activités de GE HealthCare, ou pour discuter ou transmettre des données commerciales de GE HealthCare.

Coin d'aide

- [Politique de cybersécurité de S&L](#)
- [Portail de cybersécurité](#)

Propriété intellectuelle (PI)

Nous protégeons les droits de propriété PI de GE HealthCare afin de créer de la valeur pour les actionnaires et de maintenir notre avantage concurrentiel.



La culture chez GE HealthCare

- Nous savons que la PI de GE HealthCare est l'un des actifs les plus précieux de l'entreprise et qu'elle doit être protégée pour préserver la valeur de notre innovation et de notre marque.
- Nous défendons notre PI contre toute utilisation non autorisée. De même, nous respectons la PI des autres et prenons les mesures nécessaires pour éviter de violer les droits des tiers.
- Nous n'utilisons ou ne distribuons la PI de GE HealthCare que dans l'intérêt de GE HealthCare, et non à des fins personnelles.
- Nous comprenons que GE HealthCare est propriétaire de la PI créée par ses employés dans le cadre de leur emploi et que nous sommes tous tenus d'examiner et de signer l'accord de GE HealthCare sur l'innovation et les informations exclusives des employés (EIPIA).



Coin d'aide

- [Portail de la propriété intellectuelle de GE HealthCare](#)
- [Politique de propriété intellectuelle de S&L](#)
- [Directives de la marque GE HealthCare et Équipe de la marque](#)
- [Utilisation de la marque GE dans le respect de la licence d'utilisation de la marque](#)
- [Anaqua](#)
- [Politique de classification, d'étiquetage et de traitement des informations exclusives de GE HealthCare](#)



Qu'est-ce qu'une PI ?

- La PI comprend les inventions, les innovations technologiques, les procédés de fabrication, les marques, les plans d'entreprise, les documents et graphiques de marketing, les logiciels, les conceptions de produits et d'autres informations exclusives. Nous protégeons la PI par des droits légaux, notamment des brevets, des secrets commerciaux, des marques, des droits d'auteur et des droits de conception.



Votre rôle

- Divulquez toutes les inventions créées dans le cadre de votre emploi à [Anaqua](#) de manière opportune, en travaillant avec votre [conseiller en PI](#).
- Suivez les directives de la marque GE HealthCare lors de l'utilisation du nom et du logo GE HealthCare.
- Consultez le mandataire en marques de GE HealthCare avant d'adopter de nouveaux noms pour des produits, des caractéristiques de produits ou d'autres offres.
- Classez, étiquetez, stockez et partagez toutes les données, informations et documents de GE HealthCare conformément à la [Politique de classification, d'étiquetage et de traitement des informations exclusives de GE HealthCare](#).
- Veillez à ce que l'accès aux informations et documents de GE HealthCare ne soit accordé qu'aux personnes ayant un besoin professionnel légitime.
- Évitez de fournir la propriété intellectuelle de GE HealthCare à un tiers sans l'approbation interne appropriée et sans la documentation juridique adéquate avec le tiers.
- Ne prenez pas, n'accédez pas, ne donnez pas accès à ou n'utilisez pas la PI de GE HealthCare sans autorisation après avoir quitté GE HealthCare.
- N'apportez pas, n'accédez pas, ne conservez pas, ne partagez pas ou n'utilisez pas la propriété intellectuelle d'un tiers au sein de GE HealthCare sans avoir consulté et reçu l'approbation préalable de votre [conseiller en PI](#).



l'intégrité en action

- Q : Puis-je autoriser un tiers travaillant avec GE HealthCare à utiliser notre marque dans ses documents ?
- R : Le monogramme GE et le nom « GE HealthCare » sont des marques commerciales de General Electric Company (GE), utilisées par GE HealthCare sous licence. Toute demande visant à autoriser un tiers (par exemple, un fournisseur, un partenaire ou une organisation que nous parrainons) à utiliser la marque GE doit être discutée avec l'[Équipe de marque de GE HealthCare](#) et peut également nécessiter l'approbation de GE.
- Q : J'ai innové sur l'une de nos technologies. Que dois-je faire pour protéger cette innovation ?
- R : Veuillez soumettre vos idées d'innovation et d'invention dans l'outil [Anaqua](#). L'outil comprend des modèles de soumission et des exemples pour aider les nouveaux utilisateurs. Une fois que vous avez soumis votre idée, nos équipes d'évaluation des brevets l'examineront en vue d'une éventuelle protection par brevet ou par secret commercial.

La protection de la vie privée

Nous respectons les droits des individus en matière de protection de la vie privée.



La culture chez GE HealthCare

- Nous recueillons, traitons et protégeons les informations personnelles de manière responsable et conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée.
- Nous traitons les informations personnelles de manière légale, équitable et transparente, et garantissons des droits individuels, conformément à la loi applicable.
- Nous limitons le traitement des informations personnelles au minimum requis pour atteindre nos objectifs commerciaux légitimes spécifiques.



Qu'est-ce qu'une information personnelle ?

- Les informations personnelles sont en fait toutes les informations liées directement ou indirectement à une personne identifiable. Les informations personnelles comprennent, par exemple, le nom, l'adresse du domicile, l'identifiant national et les informations relatives au salaire et aux avantages sociaux.



Votre rôle

- Nous limitons l'accès ou le traitement des informations personnelles à ce qui est nécessaire à des fins professionnelles légitimes et spécifiques.
- Ne conservez les informations personnelles qu'aussi longtemps que nécessaire. Respectez les calendriers de conservation des dossiers et les procédures de suppression sécurisée.
- Prenez en compte la protection de la vie privée dès la conception d'un système, d'une application, d'un processus ou d'un produit. Mettre en œuvre une approche « **Protection de la vie privée dès la conception** » pendant la mise en place ou la modification des processus de traitement des informations personnelles.
- Signalez immédiatement tout risque ou incident connu ou suspecté impliquant des informations personnelles par l'intermédiaire du responsable de la protection de la vie privée, des **Systèmes de gestion des incidents liés à la protection de la vie privée**, du **programme de médiation**, ou de votre responsable personnel.



l'intégrité en action

- Q : Nous avons reçu l'autorisation d'utiliser les données personnelles d'un client dans le cadre de nos recherches ; pouvons-nous également les utiliser à des fins de marketing ?
- R : Non. Les informations personnelles autorisées à une fin ne peuvent être utilisées à une autre fin.



Coin d'aide

- Politique de confidentialité de S&L
- Politique en matière de conservation des dossiers
- Système de gestion des incidents liés à la protection de la vie privée
- Politique de confidentialité des informations biométriques de l'Illinois
- Les normes de protection des données
- Programme des médiateurs
- Opérationnalisation de la protection de la vie privée dès la conception et par défaut

Glossaire

Les termes clés figurant dans plusieurs sections sont définis ici.

Conflits d'intérêts

Il y a conflit d'intérêts lorsque les activités, les décisions ou les relations d'un collègue (c'est-à-dire ses propres intérêts) sont en conflit, ou pourraient être perçues comme étant en conflit, avec les intérêts de GE HealthCare.

Exportation

Le mouvement d'un article physique, d'un logiciel ou d'une technologie d'un pays vers un autre pays, ou vers un ressortissant d'un autre pays. De nombreux pays réglementent les exportations en fonction de la sensibilité des articles du point de vue de la sécurité nationale ou de la politique étrangère. Les exportations peuvent inclure des transferts de technologie par le biais de courriels, de téléchargements de logiciels, de transferts de fichiers et de discussions, en plus de l'envoi de marchandises.

Représentant du gouvernement et institution gouvernementale

Un représentant du gouvernement (OG) est l'une des personnes suivantes :

- un agent ou employé d'un gouvernement, d'un organisme ou d'un service gouvernemental ou d'une entité utilisée par ceux-ci ; ou
- une personne agissant à titre officiel pour le compte d'un tel gouvernement, d'une telle agence ou d'un tel instrument ; ou

- un fonctionnaire ou un employé (i) d'une organisation internationale publique, (ii) d'une société ou d'une entreprise détenue ou - contrôlée par un gouvernement (instrument gouvernemental) ou (iii) d'un parti politique étranger, un fonctionnaire d'un parti politique étranger ou un candidat politique étranger.

Une institution gouvernementale (IG) est une société, une entité, une entreprise, un département ou une agence détenu ou contrôlé par le gouvernement. Exemples : Ministères, bureau des douanes, Food & Drug Administration (FDA), coentreprises détenues par l'État. Dans de nombreux pays où les systèmes de santé sont contrôlés par l'État, les universités et les établissements de santé peuvent également être considérés comme des institutions gouvernementales.

Exemples de GO et de GI : Ministres de la santé, employés de la FDA, fonctionnaires des douanes, employés du ministère des anciens combattants, y compris les professionnels de la santé de l'hôpital VA, fonctionnaires de l'immigration, employés d'entreprises communes appartenant à l'État, y compris les hôpitaux universitaires d'État, Banque mondiale, Organisation mondiale de la santé (OMS), Croix-Rouge et Croissant-Rouge.

Dans les juridictions où les systèmes de santé ou d'éducation sont contrôlés par l'État les professionnels de la santé ou les employés d'universités ou d'instituts de recherche financés par l'État peuvent également être considérés comme des agents de l'État. Il convient de noter que les GI ne sont pas toujours signalés comme présentant un risque élevé lorsqu'ils sont classés comme fournisseurs dans les systèmes de GE HealthCare tels qu'Agora. Les drapeaux du système peuvent être des rappels utiles, mais les collègues doivent être conscients de ces définitions et de la manière de les appliquer.

Établissement sanitaire

Toute entité (y compris certaines institutions gouvernementales dans les pays dotés de systèmes de santé contrôlés par le gouvernement) ou ses employés ou agents, en mesure, directement ou indirectement, d'acheter, de louer, de recommander, d'utiliser, de prescrire ou d'organiser l'achat ou la location de tout produit ou service de GE HealthCare remboursable dans le cadre d'un programme de soins de santé gouvernemental (par ex., Medicare, Medicaid et un service de santé national) ou d'un programme d'assurance maladie privé. Le terme « Établissement de santé » inclut les représentants de ces établissements impliqués dans la décision d'acheter, de louer ou de recommander un produit ou un service de GE HealthCare.

ce sont par exemple les systèmes de santé ou les associations de soins de santé, les hôpitaux, les cliniques, les établissements universitaires, les centres de soins spécialisés, les maisons de retraite et les établissements de soins prolongés, les organisations d'achats groupés, les agents d'achat et les gestionnaires de cabinets médicaux, ainsi que les organisations de recherche sous contrat.

Aux fins de la présente politique, nous devons considérer les organisations de patients comme des établissements de santé ou des organisations caritatives, en fonction de l'interaction.

Professionnel de la santé

Toute personne (y compris certains GO dans les pays où les systèmes de santé sont contrôlés par le gouvernement) en mesure, directement ou indirectement, d'acheter, de louer, de recommander, d'utiliser, de prescrire ou d'organiser tout produit ou service de GE HealthCare remboursable dans le cadre d'un programme de soins de santé gouvernemental (par exemple, Medicare, Medicaid et National Health Service) ou d'un programme d'assurance maladie privé. Cela inclut tout client, client potentiel, personne en mesure de recommander les produits ou services de GE HealthCare ou personne autorisée à pratiquer la médecine.

Il s'agit par exemple des médecins, des assistants médicaux, des infirmières, des pharmaciens, des techniciens, des cliniciens, des coordinateurs de recherche, des membres du comité de la liste des médicaments, des PDG et des directeurs financiers.

GE HealthCare considère généralement que toute personne employée par un HCI est un HCP aux fins de la présente politique. Confirmez avec la conformité si vous avez des questions (par exemple, les médecins qui n'exercent pas).

Importation

C'est le mouvement d'un objet physique dans un pays à partir d'un autre pays. Tous les pays réglementent l'importation de marchandises et imposent des droits et des taxes en fonction de la valeur des marchandises. Les exigences en matière d'importation et de douane portent généralement sur les biens matériels et non sur les transferts immatériels.

Tiers indirect

Partenaires commerciaux externes autorisés à (1) représenter GEHealthCare dans la promotion, le marketing, la fourniture et/ou la vente de produits GE HealthCare à des clients potentiels ou (2) à travailler avec GE HealthCare dans la vente de produits GE HealthCare à des clients potentiels.

Ressources documentaires

L'un des éléments suivants :

- tous les systèmes, appareils ou autres technologies gérés et approuvés par GE HealthCare pour traiter, stocker ou transmettre les informations de GE HealthCare ;
- tous les équipements possédés ou loués par GE HealthCare, y compris les ordinateurs, les appareils mobiles et les tablettes ; et
- Les autres équipements, tels que les appareils mobiles personnels, qui ont été approuvés dans le cadre de l'activité de GE HealthCare (c.-à-d., ceux inclus dans le programme Bring Your Own Device (Apportez votre propre appareil)).

Délit d'initié

L'achat ou la vente de titres (tels que des actions ou des obligations) de GE HealthCare ou de toute autre société, alors que nous avons connaissance d'informations matérielles non publiques susceptibles d'influer sur le prix de ces titres.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle comprend les inventions, les innovations technologiques, les procédés de fabrication, les marques, les plans d'entreprise, les documents et graphiques de marketing, les logiciels, les conceptions de produits et d'autres informations exclusives.

Informations personnelles

Les informations personnelles sont en fait toutes les informations liées directement ou indirectement à une personne identifiable. Les informations personnelles comprennent, par exemple, le nom, l'adresse du domicile, l'identifiant national et les informations relatives au salaire et aux avantages sociaux.

Développement de produits

Toute activité entreprise dans le but de développer, d'élaborer ou de créer des technologies, des logiciels et des solutions en matière de dispositifs médicaux, en vue d'une commercialisation potentielle, ainsi que les activités connexes, notamment l'analyse du remboursement, la collecte de preuves, la collecte de données et l'octroi de licences, l'utilisation des données, la tarification des produits qui ne sont pas encore commercialisés, les études de marché concernant le public et les marchés pour les produits qui ne sont pas encore commercialisés, ou d'autres domaines à prendre en considération pour les produits susceptibles d'être commercialisés. Ces activités peuvent inclure la discussion, la structuration et la négociation d'accords avec des tiers, tels que des alliances, des collaborations, des coentreprises, des accords de licence, des accords de distribution, dans chaque cas dans le but de poursuivre le développement, l'ingénierie, les essais, la validation et la commercialisation de produits qui ne sont pas encore commercialisés.

Recherche

Toute investigation systématique en vue d'une invention, du développement d'un produit et/ou de l'essai de produits (qu'elle soit ou non menée sur des êtres humains ou des animaux) visant à développer ou à contribuer à la connaissance.

Recommandation d'achat ou de vente d'actions

Recommander ou suggérer à quelqu'un d'autre d'acheter ou de vendre des titres de GE HealthCare ou de toute autre société, alors que nous avons connaissance d'informations matérielles non publiques concernant cette société.

Notre objectif

Créer un monde où
les soins de santé n'ont
pas de limites

Sous réserve d'information, de consultation ou de négociation avec les
représentants des employés, conformément à la loi.

Révision : Mars 2025

GE est une marque commerciale de General Electric Company. Utilisé sous licence de marque. © 2024 GE HealthCare